



## **BIOPARC CONSERVATION**

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège : 103, route de Cholet, Doué La Fontaine (49 700)

Tél : 02 41 59 99 51

Déclaré en Préfecture du Maine-et-Loire le 14 septembre 2010

Publié au Journal Officiel du 2 octobre 2010

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU FONDS DE DOTATION BIOPARC CONSERVATION**

*NB : la circulaire du 19 mai 2009 (publiée au JO du 19 juin) exige que le rapport soit transmis avec un extrait de la délibération du conseil d'administration l'ayant approuvé.*

## **I. Fonctionnement interne du fonds**

Il s'agit ici du troisième rapport annuel du Fonds de Dotation nommé BIOPARC Conservation, créé le 13 septembre 2010 par Messieurs Pierre Gay, François Gay et Louis Gay. Il est au quotidien régi par son conseil d'administration constitué de Pierre Gay en tant que Président, Laurence Paoli en tant que secrétaire et Peggy Lavergne en tant que trésorière.

Rappelons que ce Fonds de Dotation a été créé pour remplir une mission d'intérêt générale à caractère humanitaire, en France et à l'étranger, ayant pour objectif le maintien de l'Homme dans son environnement naturel nécessaire à son développement, notamment par la sauvegarde des espèces animales et de la biodiversité qui l'entoure, vitales pour l'homme.

Cette troisième année d'exercice s'est effectuée entre le 1<sup>er</sup> février 2012 et le 31 janvier 2013 tel que l'indiquent les statuts.

## **II. Actions soutenues par le Fonds de Dotation au cours du 3<sup>e</sup> exercice**

**Le Fonds de Dotation BIOPARC Conservation a soutenu les programmes suivants :**

### **AMERIQUE DU SUD**

- Conservation du Condor des Andes en Argentine
- Conservation communautaire de la forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou
- Protection de la biodiversité du Sanctuaire de la Media Luna au Pérou

### **AFRIQUE – MADAGASCAR**

- Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d’Afrique de l’Ouest
- Conservation de la forêt tropicale en baie d’Antongil à Madagascar

### **EUROPE**

- Conservation des Amphibiens en Anjou

**Notre soutien, pour tous ces programmes, est régi par une convention de partenariat signée chaque année entre notre Fonds de Dotation et l’association concernée.**

## 1) Conservation du condor des Andes en Argentine

Montant attribué en 2012 : 15 000 €

Cette action s'attache à favoriser le retour des Condors des Andes en Argentine par des actions de réintroduction tout en impliquant les populations locales dans la protection et la valorisation de l'espèce et de son habitat. Il est encadré localement par l'association argentine Bioandina, dirigée par Luis Jacome, notre correspondant principal et direct.

Acteur local : Association Bioandina

ARGENTINE



### Missions

**Réintroduire les condors des Andes dans leur milieu naturel en :**

- favorisant la reproduction ex situ afin d'obtenir des individus à relâcher
- permettant le sauvetage et la réhabilitation des oiseaux blessés
- exerçant un suivi scientifique des oiseaux réintroduits pour mieux comprendre leur écologie

**Valoriser la biodiversité auprès des populations humaines en :**

- sensibilisant les locaux, les autorités et les touristes
- développant des aides économiques et sociales durables
- préservant durablement le patrimoine culturel des régions concernées



## **Le soutien de BIOPARC Conservation :**

D'un montant de 15 000 €, notre aide financière annuelle participe à la mise en place, la coordination et le suivi des actions de l'association en faveur du retour des condors des Andes en Amérique du Sud.

Ce versement s'est fait en trois fois sur dons déjà perçus au cours du 2<sup>nd</sup> exercice : les deux premières fois pour financer auprès des sociétés spécialisées Followit et Microwave Telemetry des récepteurs télémétriques pour le suivi satellitaire des oiseaux relâchés ; le dernier, pour compléter la somme fixée, a été fait directement auprès de l'association Bioandina.

**Un rapport complet établi par Bioandina est à disposition au bureau du Fonds de dotation.**

**En 2012, Bioandina s'est vue remettre le prix du meilleur programme de conservation par l'Association des Zoos Sud-Américains lors du congrès annuel de cette dernière.**

- Cette année, la reproduction assistée par incubation artificielle a très bien fonctionné, chaque naissance donnant de nouveaux candidats aux relâchés.
- Le centre de réhabilitation a enregistré un nombre record d'opérations de secours : 25 condors blessés ont été récupérés à travers le pays pour être soignés et relâchés quand leur état le permettait. 52 % de ces 25 oiseaux sont malheureusement morts avec pour cause principale l'empoisonnement, problème qui reste majeur pour les condors et qui nécessite de poursuivre activement les campagnes anti-poison. Sur les 12 restants, la moitié pourra être réintroduite.
- Les réintroductions se sont poursuivies : 124 oiseaux ont été libérés depuis le début du projet. En 2011, pour la première fois depuis plus de 100 ans, l'espèce avait reconquis les côtes atlantiques de l'Argentine grâce aux relâchés et la naissance de quatre oiseaux, élevés par deux des couples issus des réintroductions. D'autres oiseaux ont été réintroduits dans cette zone en 2012 (11 oiseaux), pour un total de 37 relâchés.
- Bioandina a poursuivi sa mission d'information et de sensibilisation pour mettre en avant l'intérêt pour l'homme de rétablir des équilibres naturels par la restauration des condors. Il s'agit aussi de préserver les territoires ancestraux et le patrimoine culturel fort de l'Argentine par l'implication des communautés andines. Chaque relâché de condor s'accompagne d'un cortège cérémonial pour rendre à l'oiseau toute sa symbolique ancestrale : un guide spirituel célèbre le retour de l'âme du condor à la vie sauvage et prie pour une cohabitation harmonieuse entre toutes les formes de vie.

Par des ateliers d'échanges et de sensibilisation avec les habitants et les utilisateurs des milieux, par des interventions en écoles et l'organisation d'évènements festifs, par sa participation à de nombreux colloques dédiés à la nature, Bioandina joue un rôle important de médiateur en faveur de la biodiversité. L'association bénéficie également d'une couverture médiatique importante (articles, radio, presse télévisée, documentaire) et publie de nombreux articles dans des revues et portails scientifiques et environnementaux.



*Naissance assistée et nourrissage à l'aide d'une marionnette à l'effigie du condor.*



*Retour à la liberté...*

### **Les perspectives 2013 :**

Le soutien du Fonds de Dotation se poursuivra en 2013 selon la même convention reconduite. Le budget prévisionnel du 4<sup>ème</sup> exercice prévoit ainsi un nouveau versement de 15 000 €.

## 2) Conservation communautaire de la forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou

Montant attribué : 12 890,57 €

Ce projet est encadré par l'ONG péruvienne Tu Tierra et concerne la gestion d'aires protégées appartenant à l'écosystème de forêt sèche au Nord-Ouest du Pérou. D'Est en Ouest, cet écosystème s'étend des côtes pacifiques jusque dans les terres sur les contreforts des Andes.

**ONG Tu Tierra**



**Missions**



**Protection des sites en collaboration avec les populations locales en :**

- créant des espaces protégés
- créant des emplois et du développement local
- créant des outils et des événements de sensibilisation

**Protection et conservation de la biodiversité en :**

- gérant un centre de réhabilitation pour la faune
- exerçant des suivis scientifiques de la faune et de la flore



*Réserve Ecologique de Chaparri*



*Désert côtier Illescas*

Sur les côtes, Tu Tierra participe à la protection de la future Réserve Nationale d'Illescas : près de 70 000 ha d'espace littoral, situés dans le désert de Sechura, protégés des activités humaines par des frontières naturelles et un accès difficile, et hôte d'une biodiversité très riche. En collaboration avec les communautés locales, Tu Tierra a obtenu du gouvernement la classification prochaine du site en Réserve Nationale.

Dans les terres, Tu Tierra collabore avec la communauté Santa Catalina de Chongoyape pour la gestion de la Réserve Ecologique de Chaparri. Chaparri est le nom d'une montagne, et la forêt qu'elle domine abritent une biodiversité remarquable et à fort taux d'endémisme, dont

l'emblématique ours à lunettes. Au pied de cette montagne, la communauté indienne Santa Catalina de Chongoyape de 350 habitants, a décidé de protéger sa forêt en créant, en novembre 2000, la première réserve naturelle privée du Pérou. Nommée Réserve Ecologique de Chaparri, elle s'étend sur 34 412 hectares, soit 80 % des terres de la communauté. Cette démarche a pour but de préserver les richesses naturelles du site tout en permettant l'essor économique et social des villageois, par notamment le développement du tourisme vert. Devenue en quelques années un haut lieu ornithologique, Chaparri attire de plus en plus de visiteurs, et surtout intéresse les communautés voisines pour leur mode de développement original et bénéfique.

#### **Le soutien de BIOPARC Conservation :**

##### **• Future Réserve Nationale d'Illescas :**

Les fonds versés par BIOPARC Conservation ont permis de mettre en place les premières étapes de protection du site, soit la mise en poste de deux gardiens, la construction de leur base de surveillance et le financement de leur équipement. D'autres gardiens sont pris en charge par le gouvernement péruvien.

##### **• Réserve écologique de Chaparri :**

Le succès de fonctionnement de la Réserve Ecologique de Chaparri attire et incite de nouvelles communautés voisines à reproduire le même schéma. C'est le cas pour la communauté Juan Pablo II, voisine de celle de Santa Catalina, qui a entrepris les démarches pour classer ses terres en réserve naturelle privée et ainsi agrandir la surface de forêt sèche protégée au nord-ouest du Pérou. C'est aussi surtout une opportunité de développement en quasi-autonomie, grâce à la création de nombreux emplois. Le soutien du Fonds de dotation a permis d'aider la communauté à démarrer ces démarches, d'équiper l'équipe de gardiens, de réparer les quelques infrastructures de la communauté, et d'acheter un troupeau de lamas pour développer l'élevage à Juan Pablo.

#### **Les perspectives 2013 :**

Le soutien du Fonds de Dotation se poursuivra en 2013.

Des fonds importants sont attendus d'un partenariat avec la Fondation EDF pour soutenir la mise en place de nouvelles réserves communautaires privées afin de créer le corridor biologique de Lambayeque. Le budget prévisionnel l'estime à 78 000 €.

De plus, nous prévoyons :

- continuer à soutenir les gardes mis en place à Illescas par la prise en charge de leur salaire, soit un montant de 6 000 €
- participer à la réintroduction d'ours à lunettes par l'achat de collier émetteur, soit un montant de 2000 €
- financer la réédition d'un livre de sensibilisation sur la biodiversité péruvienne, soit un montant de 2000 €

### 3) Protection de la biodiversité du Sanctuaire de la Media Luna au Pérou

Montant attribué en 2012 : 7 000 €

Ce projet est situé au nord-est du Pérou dans sa partie amazonienne. Il concerne la gestion du sanctuaire de la Media Luna et des animaux qu'il accueille, installé dans le bassin amazonien aux portes de la plus grande réserve naturelle du Pérou (Réserve Nationale de Pacaya Samiria). Il est porté par l'association franco-péruvienne IKAMAPEROU, dont notre Fonds de Dotation est partenaire. Ce sanctuaire a été créé afin de préserver la biodiversité qu'il abrite et de réhabiliter des primates menacés en partenariat avec les communautés locales indigènes Cocama Cocamilla.

#### Association locale : Association IKAMAPEROU

Pérou



#### Missions

##### Soutien aux populations locales en :

- éduquant et sensibilisant à la préservation des écosystèmes
- gérant durablement en concertation les ressources naturelles
- promouvant la culture et l'artisanat

##### Protection et conservation de la biodiversité en :

- restaurant et gérant durablement les habitats naturels
- accueillant les animaux sauvages victimes du trafic
- réhabilitant des animaux dans des habitats préservés
- protégeant et suivant scientifiquement les espèces animales
- soutenant la recherche pour améliorer la connaissance des écosystèmes et de la biodiversité





## **Le soutien de BIOPARC Conservation :**

Cette année, notre aide financière s'est élevée de nouveau à 7 000 euros (versée en deux fois).

Ce soutien est venu aider la poursuite du projet de réintroduction des singes-araignées (espèce *Ateles chamek*) au sein de la Réserve nationale Pacaya Samiria, démarré en 2011. L'objectif est de renforcer les populations sauvages de cette espèce dont la densité reste faible dans la zone.

Ces animaux vivaient depuis 5 ans en semi liberté dans le sanctuaire de la Media Luna géré par l'association. La direction de la Réserve Pacaya Samiria soutient ce projet pour son importance dans le renforcement des populations sauvages à l'intérieur du parc. IKAMAPEROU collabore avec les communautés indigènes en développant un programme d'éducation environnementale et mettant en place des micro-projets alternatifs.

### **L'année 2012 a vu se concrétiser l'opération de réintroduction des atèles.**

- Une station biologique « le campement de Katakari » a d'abord été construite à l'intérieur de la Réserve pour permettre le suivi des primates réintroduits : pont d'accès, volières de réhabilitation, plateforme d'alimentation, bungalows pour les équipes.
- Avant d'être relâché, chaque animal a suivi de nombreux tests, définissant le nombre d'animaux aptes à la réintroduction à neuf. Ces neuf individus sont séparés en deux groupes : un premier groupe familial composé d'un mâle, de deux femelles et d'un petit de trois ans récemment sevré, et le second composé d'un mâle et de quatre femelles. Tous ont été équipés d'un collier émetteur permettant leur suivi par radiotéléométrie.

C'est depuis le campement de Katakari que ces deux groupes ont été relâchés.

Pendant une quinzaine de jours, les 9 atèles sont restés dans les alentours des enclos de pré-libération autour du campement. Peu à peu, l'équipe les a dirigés vers les plateformes d'alimentation en direction des grandes palmeraies qui constituent une ressource clé pour l'espèce. Malgré une réadaptation remarquable en forêt dans le sanctuaire de la Media Luna, où ils avaient montré l'acquisition des compétences nécessaires à la survie en milieu naturel, les atèles montrent une grande prudence et inquiétude face à l'inconnu. Ils montrent cependant une forte cohésion de groupe, les mâles se relayant pour l'exploration du territoire et pour la protection des femelles.

Cette opération est un véritable succès : les neuf atèles sont vivants et montrent des comportements dignes des populations sauvages. Les animaux se sont peu à peu éloignés du campement, avec d'abord une migration des trois femelles vers le territoire des atèles sauvages, en recherche sans doute de nouveaux partenaires. Les autres se séparent aux heures de recherche de nourriture et se réunissent de nouveau pour le repos et la nuit. Les individus se sont déplacés vers des zones très riches en arbres fruitiers et ont grossi au delà des espérances de l'équipe de scientifique.

Le suivi des ces atèles se poursuivra sur cinq années pour accumuler toutes les informations et observations sur cette espèce très vulnérable et favoriser sa protection à long terme.



Opération de réintroduction :  
*Volière de réhabilitation, plateforme de nourrissage, arrivée des animaux sur site*



### **Les perspectives 2013 :**

Il n'est pas prévu pour le moment par le conseil d'administration de soutenir de nouveau ce projet. Si Ikamapéroù réitère sa demande de soutien en cours de l'année 2013, le Fonds de dotation étudiera cependant ses possibilités selon les dons perçus.

#### 4) Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest au Niger

Montant attribué en 2012 : 2 599 €

Ce projet s'inscrit dans une vraie démarche de conservation et de développement intégrés. Afin de protéger le dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest vivant au contact des villages et du bétail, les actions visent à établir une cohabitation harmonieuse entre les hommes et les girafes. Ces actions sont menées par notre partenaire local, l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger. L'ASGN favorise l'implication des villageois dans la gestion des habitats et met en place des solutions de développement économique, social et sanitaire en réponse aux besoins identifiés et compatibles avec la gestion durable de la biodiversité.

#### Association locale : Association pour la Sauvegarde des girafes du Niger

Niger



#### Missions

##### Soutien aux communautés locales vivant auprès des girafes en :

- mettant en place des activités génératrices de revenus
- améliorant les productions agricoles
- installant d'infrastructures collectives (accès à l'eau et à la santé)
- renforçant les capacités techniques des communautés
- informant et sensibilisant au sein des villages et des écoles

##### Protection et conservation des girafes et de leur habitat en :

- améliorant les capacités des sols
- réhabilitant des zones de brousse dégradées
- renforçant le potentiel fourrager des terres
- suivant scientifiquement la population de girafes et son évolution



## Le soutien de BIOPARC Conservation :

Cette année, le fonds de dotation a perçu 2 599 € de dons, intégralement reversés à l'ASGN.

Une partie de cette somme, émane d'un partenariat mené avec le Théâtre de Doué la Fontaine et le film « Zarafa » (réalisation : Rémi Bezançon et Jean-Christophe Lie - production : Prima Linea Productions) racontant le périple d'une jeune girafe, cadeau du Pacha d'Égypte au Roi de France Charles X, du Soudan à Paris. Les places distribuées lors de la diffusion du film « Zarafa » au Théâtre de Doué la Fontaine ont été vendues au profit de l'ASGN via notre Fonds de dotation.

Ce soutien a permis à l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger d'augmenter son capital de fonds pour l'attribution de micro-crédits auprès de groupements villageois qu'elle encadre. En effet, afin de réduire les conflits homme-animal pouvant être générés par la proximité de vie avec les girafes, l'ASGN permet aux villageois de développer des activités génératrices de revenus par l'attribution de petites sommes d'argent (entre 15 et 37 € par personne) prêtées sur une période de 6 mois sans intérêt. Ces micro-crédits permettent d'améliorer significativement les niveaux de vie au cœur des villages et de conscientiser les habitants à la gestion durable de leur habitat. Le rapport complet des actions globales de l'ASGN au cours de l'année 2012 est à disposition au bureau du Fonds de dotation.

Le prévisionnel de cet exercice prévoyait un versement de 3000 € sur dons déjà perçus en 2011. En vue des dons reçus cette année et des besoins de l'ASGN, le Conseil d'Administration a décidé de réinjecter cette somme au profit des autres projets soutenus par le Fonds.



*Remise des micro-crédits auprès d'un groupement de femmes et utilisation pour de l'élevage.*

## Les perspectives 2013 :

Notre budget prévisionnel indique un nouveau soutien à l'ASGN de l'ordre de 4 600 € selon les espérances de don. Nous soutiendrons de nouvelles actions de développement auprès des villageois nigériens pour continuer de favoriser une cohabitation positive avec le troupeau de girafes.

## 5) Conservation de la forêt tropicale en baie d'Antongil à Madagascar

Montant attribué en 2012 : 20 735,41 €

Ce projet concerne la protection du patrimoine naturel de la baie d'Antongil au nord-est de Madagascar, qui abrite les derniers grands systèmes de forêts tropicales humides de l'île. Porté par l'ONG malgache locale Antongil Conservation, il concerne tout particulièrement une parcelle de forêt de 1630 hectares gérée par l'ONG, la forêt de Farankaraina, dont l'avenir dépend étroitement des villages riverains. L'ONG s'est ainsi donnée comme mission de montrer que l'approche participative communautaire peut aboutir à une gestion rationnelle et durable de la forêt. Tout en protégeant et valorisant la forêt, Antongil Conservation met en place des actions de développement local amenant à une amélioration des conditions de vie des communautés humaines.

### ONG malgache : Antongil Conservation

Madagascar



### Missions

#### Soutien au développement local en :

- éduquant et sensibilisant à la préservation de la forêt
- gérant durablement en concertation avec les villages riverains les ressources naturelles forestières
- générant des solutions porteuses de développement et proposant des alternatives à la déforestation

#### Protection et conservation de la biodiversité en :

- restaurant et gérant durablement la forêt
- protégeant et suivant scientifiquement les espèces animales
- valorisant les richesses naturelles de la forêt



## **Le soutien de BIOPARC Conservation :**

En 2012, BIOPARC Conservation a perçu pour ce projet 20 283,72 €. Il lui a dédié 20 735,41 €.

La plus grande partie a directement été versée à l'ONG malgache pour la réalisation de deux micro-barrages dans les villages de Navana et d'Anjomo. Ces travaux sont la continuité de ce que l'ONG avait entrepris en 2011 avec un premier versement d'argent pour le barrage de Navana.

Navana et Anjomo sont deux des neuf villages riverains de la forêt de Farankaraina. La réalisation de ce type d'ouvrage permet de réduire le défrichement de nouvelles parcelles de forêt pour installer des rizicultures. En effet, la réalisation d'un barrage permet d'accroître la superficie agricole exploitable, d'améliorer le rendement par hectare, d'augmenter de manière significative le volume de production et, en conséquence, permet de réduire la période de soudure en riz des ménages ainsi que les pressions sur l'aire protégée. Les deux micro-barrages ont été réalisés en collaboration avec les habitants de Navana et d'Anjomo. Les dons ont permis d'acheter le matériel, de payer les entrepreneurs locaux et de gérer la logistique de l'ONG.

Une autre partie des fonds a permis l'achat de matériel de randonnée pour l'équipe (sacs à dos).

Enfin, s'ajoutent à la somme versée les téléphones portables achetés auprès de la structure française « Les Ateliers du Bocage » spécialisée dans le reconditionnement de téléphones usagés. Fournis aux membres de l'ONG, ces téléphones facilitent les conditions de travail.



*Baie du village de Navana*



*Exemple d'un micro-barrage déjà réalisé*

## **Les perspectives 2013 :**

Le soutien du Fonds de Dotation se poursuivra en 2013 sur la même convention reconduite.


Le budget prévisionnel du 4<sup>ème</sup> exercice prévoit un versement de 7 000 € (estimation de dons) pour participer aux frais de fonctionnement de l'ONG et financer une partie des actions de sensibilisation et de conservation.

## 6) Conservation des Amphibiens en Anjou


Montant attribué : 1 060,84 €

A l'initiative du Bioparc Zoo de Doué la Fontaine, des structures locales spécialisées dans la protection de la nature ont souhaité ensemble s'engager dans la conservation des amphibiens en créant, en décembre 2007, le « Collectif pour la Conservation des Amphibiens en Anjou (COAA) ». La mutualisation des compétences et l'action collective accentuent la pertinence et l'efficacité des actions. Le collectif a ainsi défini un plan d'actions, répondant aux priorités du terrain. Ce plan s'est construit autour de la recherche, la conservation et la sensibilisation, trois axes d'activités indissociables pour la sauvegarde d'espèces menacées.

Parmi ses actions, un plan de lutte contre le xénope, une espèce d'amphibiens invasive, a été mis en place en Maine-et-Loire. Il est porté par le COAA et plus précisément par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et par Deux-Sèvres Nature Environnement. Le Fonds de dotation a aidé cette année Deux-Sèvres Nature Environnement dans sa mission de sensibilisation des acteurs au problème du xénope.



### Missions



- La recherche avec l'augmentation des connaissances : étude espèces, étude relation habitat-espèce...
- La conservation avec la mise en protection des espèces et des espaces grâce des actions in situ et ex situ : établissement de programme d'élevage - mesure de conservation primordiale reconnue par l'UICN - préservation des habitats, lutte contre les espèces invasives.
- La sensibilisation : établissement de campagnes d'information et de sensibilisation impliquant les citoyens.

### Les perspectives 2013 :

Le soutien pour la lutte contre le xénope du Fonds de Dotation se poursuivra en 2013 auprès des structures Deux-Sèvres Nature Environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, tel que le budget prévisionnel le prévoit. Il s'agira d'acheter des nasses, système de capture le plus efficace de l'amphibien cible.

## **Prévisions 2013**

### **1) Les projets à soutenir**

Selon les dons déjà perçus non utilisés et l'estimation des dons à percevoir, nous envisageons le soutien du Fonds de Dotation aux projets suivants :

#### **• Conservation du condor des Andes en Argentine**

- Structure locale porteuse : association Bioandina
- Soutien du Fonds de Dotation : projet soutenu annuellement depuis la création du Fonds

#### **• Protection communautaire du dernier troupeau de girafes d'Afrique de l'Ouest au Niger**

- Structure locale porteuse : Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger
- Soutien du Fonds de Dotation : projet déjà soutenu lors des exercices 2011 et 2012

#### **• Conservation de la forêt tropicale en baie d'Antongil à Madagascar**

- Structure locale porteuse : ONG Antongil Conservation
- Soutien du Fonds de Dotation : projet déjà soutenu lors des exercices 2011 et 2012

#### **• Protection de la Forêt sèche péruvienne**

- Structure locale porteuse : Association Tu Tierra
- Soutien du Fonds de Dotation : projet déjà soutenu lors des exercices 2010 et 2012

#### **• Conservation des Amphibiens en Anjou**

- Structure locale porteuse : Deux-Sèvres Nature Environnement (COAA)
- Soutien du Fonds de Dotation : projet déjà soutenu lors de l'exercice 2012

Le Fonds de Dotation n'exclut pas, selon les nouveaux dons perçus, de soutenir d'autres projets.



## 2) Le budget prévisionnel 2013

Fonds de Dotation BIOPARC CONSERVATION Prévisionnel 2013	Dépenses estimées	Recettes estimées
---	----------------------	----------------------

I - RECETTES 2013		
Dons prévisionnels Fondateurs		20 000
Dons prévisionnels		98 000
<b>Total</b>		<b>118 000</b>

II - DETTES		
Comptabilité	615	
Commissaire aux comptes	2 000	
<b>Total</b>	<b>2 615</b>	

### III - DEPENSES

1) Fonctionnement		
Frais de banque	300	
<b>Total</b>	<b>300</b>	

2) Projets selon recettes 2012 restantes		
<b>Projet "Conservation des Amphibiens en Anjou" - France</b>		
Participation à la lutte contre le xénope, espèce d'amphibiens invasive, avec le Collectif pour la Conservation des Amphibiens en Anjou. <i>Partenaires locaux : Ligue pour la Protection des Oiseaux &amp; Deux-Sèvres Nature Environnement</i>	2 500	
<b>Total</b>	<b>2 500</b>	

3) Projets selon recettes 2013		
<b>Projet "Territoire et Condor des Andes" - ARGENTINE</b>		
Cotisation pour le fonctionnement annuel du projet, reposant sur la réhabilitation des territoires naturels et de l'emblématique condor des Andes, en collaboration avec les communautés humaines andines. <i>Partenaire local : association argentine BioAndia</i>	15 000	
<b>Projet "Protection de la forêt tropicale malgache" - MADAGASCAR</b>		
Participation au fonctionnement annuel de l'ONG. <i>Partenaire local : ONG malgache Antongil Conservation</i>	7 000	
<b>Projet "Protection de la forêt sèche péruvienne" - PEROU</b>		
Soutien à la mise en place du corridor de Lambayeque. <i>Partenaire local : association péruvienne TU TIERRA</i>	78 000	
Soutien à la mise à la protection de la Réserve Nationale d'Illescas en collaboration avec les communautés locales. <i>Partenaire local : association péruvienne TU TIERRA</i>	6 000	
Soutien à la réserve de Chaparri pour la réintroduction d'un ours. <i>Partenaire local : association péruvienne TU TIERRA</i>	2 000	
Rédition d'un livre de sensibilisation sur la biodiversité péruvienne. <i>Partenaire local : association péruvienne TU TIERRA</i>	2 000	
<b>Projet "Protection du dernier troupeau de Girafes du Niger - NIGER</b>		
Financement d'actions de développement local auprès des villageois nigériens pour une cohabitation positive avec le troupeau de girafes. <i>Partenaire local : Association pour la Protection des Girafes du Niger</i>	4 600	
<b>Total</b>	<b>114 600</b>	

BIOPARC Conservation - © Photos : Antongil Conservation, ASGN, Bioandina, Bioparc, P.Chabot, L.Derussé, H.Plenge, Ikamapérou, Tu Tierra.

**Thierry DOHIN**

**Philippe HUET**

**Gérard VION**

► Experts Comptables

► Commissaires aux Comptes

**BIOPARC CONSERVATION**

Siège Social : 103, rue de Cholet  
49700 DOUE-LA-FONTAINE

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 janvier 2013**

---



ZA Le Bon Puits 3  
Le Clos Doré  
49480 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU  
Tél. 02 41 73 94 59  
Fax. 02 41 36 15 76  
audit.commissariat@audit-et-commissariat.com  
www.audit-et-commissariat.com



## **BIOPARC CONSERVATION**

Siège Social : 103, rue de Cholet  
49700 DOUE-LA-FONTAINE

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 janvier 2013**

---

Aux membres administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation BIOPARC CONSERVATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les dons et leur utilisation au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

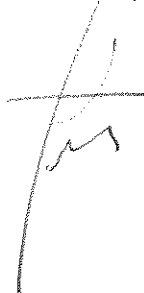
Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à Saint Sylvain d'Anjou, le 12 Juillet 2013

**Pour AUDIT & COMMISSARIAT**

**Philippe HUET**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers



**BILAN ACTIF**

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/01/2013	Net au 31/01/2012
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Disponibilités	17 383,51		17 383,51	33 822,98
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 383,51</b>		<b>17 383,51</b>	<b>33 822,98</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 383,51</b>	<b>0,00</b>	<b>17 383,51</b>	<b>33 822,98</b>



## BILAN PASSIF

	Net au 31/01/2013	Net au 31/01/2012
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		
Fonds propres		
Autres réserves	11 187,46	20 635,00
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	<b>1 100,73</b>	<b>-9 447,54</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>12 288,19</b>	<b>11 187,46</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 595,32	2 535,52
Autres dettes	2 500,00	20 100,00
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>5 095,32</b>	<b>22 635,52</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 383,51</b>	<b>33 822,98</b>
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>	5 095,32	22 635,52



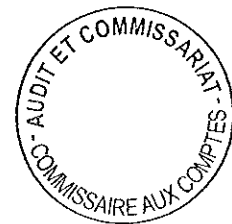
COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/02/2012 au 31/01/2013 (12 mois)	Du 01/02/2011 au 31/01/2012 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
<b>Autres produits de fonctionnement</b>				
Autres produits (1)	46 292,72	50 122,00	-3 829,28	-7,64
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>46 292,72</b>	<b>50 122,00</b>	<b>-3 829,28</b>	<b>-7,64</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Autres achats et charges externes	2 932,09	3 619,54	-687,45	-18,99
Autres charges	42 259,90	55 950,00	-13 690,10	-24,47
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>45 191,99</b>	<b>59 569,54</b>	<b>-14 377,55</b>	<b>-24,14</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 100,73</b>	<b>-9 447,54</b>	<b>10 548,27</b>	<b>111,65</b>
(1) Dont : Dons	26 292,72	20 122,00		



## COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/02/2012 au 31/01/2013 (12 mois)	Du 01/02/2011 au 31/01/2012 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 100,73	-9 447,54	10 548,27	111,65
TOTAL DES PRODUITS	46 292,72	50 122,00	-3 829,28	-7,64
TOTAL DES CHARGES	45 191,99	59 569,54	-14 377,55	-24,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 100,73	-9 447,54	10 548,27	111,65





## ANNEXE

### ■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 janvier 2013, dont le total est de 17.383,51 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 46.292,72 Euros et dégageant un bénéfice de 1.100,73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Février 2012 au 31 janvier 2013.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

### ■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et au règlement n° 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable général tout en respectant le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

#### Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

#### Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

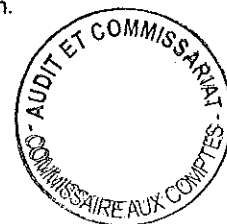
Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

#### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont



## ANNEXE

---

été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi du 30 avril 1983 et au décret du 29 novembre 1983.



ANNEXE

■ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES DONS

Au cours de cet exercice clos le 31 janvier 2013, les dons réalisés ont été les suivants :

Dons des fondateurs	20.000 €
Autres dons	26.293 €

Le tableau de suivi de ces donations est le suivant :

	Report versements s/projets non utilisés Ex.2011/2012	Versements perçues Ex.2012/2013	Total	Utilisation fonctionnement	Projets Dons utilisés	Report projets dons non utilisés
Don du fondateur	11 187	20 000	31 187		18 898	12 289
Autres dons		26 293	26 293	2 932	23 361	0
<b>TOTAL :</b>	<b>11 187</b>	<b>46 293</b>	<b>57 480</b>		<b>42 259</b>	<b>12 289</b>



ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>ÉTAT DES DETTES</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 595,32	2 595,32	
Autres dettes	2 500,00	2 500,00	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>5 095,32</b>	<b>5 095,32</b>	

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 595,32
Autres dettes	2 500,00
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>5 095,32</b>

■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
<b>FONDS PROPRES</b>				
Réserves	20 635,00		9 447,54	11 187,46
Résultat de l'exercice	-9 447,54	1 100,73	-9 447,54	1 100,73
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>11 187,46</b>	<b>1 100,73</b>		<b>12 288,19</b>
<b>VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>11 187,46</b>	<b>1 100,73</b>		<b>12 288,19</b>



## ANNEXE

---

### ■ AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

#### Origines

Excédent comptable définitivement acquis

Report à nouveau antérieur

Prélèvement sur les réserv. dont repris. de fonds antérieurement affect. à un proj. asso

#### Affectations

Report à nouveau

Réserves

Fonds associatif sans droit de reprise



**BIOPARC CONSERVATION**

Siège Social : 103, rue de Cholet  
49700 DOUE-LA-FONTAINE

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale de l'exercice clos le 31 janvier 2013**

---

Aux membres administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation BIOPARC CONSERVATION nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des membres administrateurs, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Saint Sylvain d'Anjou, le 12 Juillet 2013

**Pour AUDIT & COMMISSARIAT**

**Philippe HUET**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

